

# A lire attentivement

## INFO INSCRIPTION 2025-2026

Quelques précisions concernant :

### 1) le certificat médical (=CACI)

Il doit être **obligatoirement** établi sur le formulaire FFESSM, par un médecin généraliste ou de préférence par un médecin fédéral ou médecin du sport ou médecin hyperbare.

**Fournir une photocopie et garder l'original.**

#### Pour les enfants de moins de 14 ans

Fournir en plus un certificat établi après un examen effectué par un spécialiste ORL comprenant **obligatoirement** une audio-tympanométrie.

En cas de contre-indication temporaire ou partielle, le certificat de levée de cette contre-indication doit être établi par le même médecin.

### 2) L'assurance complémentaire

Vous êtes inscrit au Club : nous vous délivrons une licence de la FFESSM = vous êtes assurés en responsabilité civile = vous êtes couverts pour les dommages que vous causeriez à un tiers.

Mais cette assurance ne couvre pas les dommages corporels que vous pourriez subir vous seul ou de votre faute.

**Il est vivement conseillé de souscrire une assurance complémentaire de la FFESSM.** Pour toutes disciplines en milieu naturel, la catégorie « Loisir 1 » a minima est vivement conseillée. Elle vous garantit dans le monde entier en cas de décès, invalidité, traitement consécutifs à un accident de plongée, elle couvre également les frais de recherche et sauvetage, d'évacuation sanitaire et les frais de caisson hyperbare. Vérifiez attentivement si vos assurances personnelles sont équivalentes.

D'autres assurances offrent d'autres avantages.

Pour plus de renseignements contactez-nous ou consultez le site <https://ffessm.lafont-assurances.com/>

(Loisir 1 = 24.20 €, Loisir 2 = 28.85 €, Loisir 3 = 49.45 €,  
Loisir 1 + top = 46.35 €, Loisir 2 + top = 57.70 €, Loisir 3 + top = 95.80 €)

### 3) Carte PASS "Amiens Métropole"

Les pièces à joindre à votre fiche d'inscription pour établir la Carte PASS sont :

- Une photocopie de la pièce d'identité
- Une photo d'identité
- Un justificatif de domicile

**Nous vous rappelons que SANS cette carte, l'accès aux piscines ne sera pas possible.**

Retour des dossiers :

**Tout dossier incomplet ne permettra pas la mise à jour de votre carte PASS.**

A retourner lors de la soirée d'inscriptions (dont la date sera communiquée par mail et sur notre site amiens-sub.com).

Ou par courrier chez le Secrétaire d'Amiens Sub : BAILLY Olivier  
32, rue Dijon  
80000 AMIENS

Pour tout renseignement : 06.84.02.77.03

[www.amiens-sub.com](http://www.amiens-sub.com)  
[contact@amiens-sub.com](mailto:contact@amiens-sub.com)